

# LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Nivôse, an VII.



*Détails des mœurs et des usages des femmes en Egypte. — Proclamation de l'administration municipale du Cap aux administrations municipales de la colonie. — Lettre du général Toussaint Louverture aux représentans du peuple Pinchinat, Brothier et autres. — Nouveau plan de finances de la cour de Madrid. — Achat fait par le gouvernement anglais des vaisseaux français pris par l'amiral Nelson. — Nouvelles diverses de Paris.*

*Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.*

*Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.*

*Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.*

## EGYPTE.

*Extrait d'une lettre du Caire, par un des savans attachées à l'expédition d'Egypte.*

Dans ce pays-ci les femmes sont invisibles : elles ne paroissent dans les rues qu'avec un masque. Ici la femme paroît convaincue qu'elle est d'une espèce inférieure à l'homme, & dans le fait elle n'en est que la servante. Les femmes des particuliers les plus riches travaillent à la cuisine : ce sont des femmes qui portent le mortier & les matériaux aux maçons, toujours avec leur masque sur la figure. De ma vie, je n'ai vu chose aussi dégoûtante. Un voyageur, nommé Savary, a eu, je ne sais comment, la niaiserie de comparer ces mal-propres créatures à la princesse Nausicaa. Je lui pardonnerois s'il avoit voulu se moquer de la princesse ; mais il admire tout de bon.

Ces femmes qui n'osent paroître dans les rues que le visage voilé, y ont été jusqu'à l'âge de dix ans entièrement nues. Tous les jours nous rencontrons des filles de cet âge sans aucun vêtement ; elles ne rougissent pas, elles ne font rougir personne. Qu'en diront les gens qui soutiennent que la pudeur est un sentiment inné ? D'après ce que nous voyons, on est tenté de croire que c'est une institution arbitraire, une pure convention dont l'objet varie dans les divers pays. Ici, c'est un crime contre cette vertu que de montrer son visage ; c'est une indécence de laisser voir la main ; on ne prend aucun soin pour cacher la poitrine & les autres parties du corps.

## COLONIES FRANÇAISES.

Au Cap, le 7 brumaire, an 7 de la république française, une & indivisible.

*L'administration municipale du Cap, aux administrations municipales des communes de la colonie.*

Citoyens, l'événement malheureux arrivé au fort Liberté, les 24 & 25 vendémiaire an 7, a successivement porté le trouble dans toutes les communes du Nord & de l'Ouest. Cet événement & ces troubles ont pris leur source dans l'ordre donné par le citoyen

Manigat, délégué de l'agence du directoire, au 5<sup>e</sup> régiment de mettre bas les armes, & dont une partie fut victime ; par la prise de onze officiers de ce régiment, conduits au Cap & mis à bord d'une frégate ; par l'arrêt dudit citoyen Manigat qui destitue le général Moyse & le met hors de la loi.

Dans cet état de choses, les communications furent interrompues, la vie des Européens menacée ; le général en chef, Toussaint-Louverture, aussitôt qu'il en a été instruit, se porte successivement sur les points les plus agités ; il donne des ordres pour que les hommes & les propriétés soient respectés. Des cultivateurs de diverses communes se réunissent & marchent sur le Cap. L'administration municipale en est instruite ; elle envoie une députation, le premier brumaire au matin, au-devant de cette armée, pour savoir le sujet de sa marche & les motifs qui les font agir. Notre députation n'étant point de retour, le 2, l'agent du directoire, qui venoit de faire ses dispositions pour son départ pour France, se rendit à bord de la frégate la *Bravoure*, vers les dix heures du matin, avec sa garde particulière, des troupes & des citoyens qui se sont embarqués pour France dans les trois frégates.

Le général en chef, Toussaint-Louverture, instruit que cette armée marchoit vers le Cap, court pour mettre cette ville à l'abri des malheurs dont elle est menacée. Il arrive assez tôt pour contenter son ressentiment. Cette armée se plaignoit que leurs freres avoient été victimes au Fort-Liberté ; que des officiers étoient prisonniers ; que le général Moyse avoit été destitué & mis hors de la loi, & qu'elle vouloit s'en venger.

C'est la réponse qu'elle nous adressa, & qui nous parvint le 2, à une heure après-midi, d'après la députation que nous lui avions faite le premier : elle ajoutoit néanmoins que si nous voulions éviter l'effusion du sang & sauver la colonie, c'étoit à nous, magistrats, de prendre avec le général en chef, qui venoit d'arriver sur l'habitation Dhéricourt, les mesures les plus promptes pour éviter les malheurs dont nous étions menacés.

L'armée étoit déjà depuis le Haut-du-Cap jusqu'aux portes de la ville, s'étant emparée du fort Belair.

Nous ne balançâmes point à la réquerir, au nom de la loi, de nous donner l'heure & le lieu où nous pourrions trouver le général en chef, afin de prendre avec lui des mesures propres à tout pacifier & à éviter l'effusion du sang.

Les officiers se hâtent d'envoyer notre réquisition au général en chef, sur l'habitation Dhéricourt, qui, après l'avoir lue, se rend sur-le-champ au Haut-du-Cap. Il y fait halte le tems nécessaire pour donner les ordres les plus précis pour que toute l'armée, répandue du Haut-du-Cap à Belair, ainsi qu'à la Petite-Anse, n'entre point dans la ville. Il donne ordre seulement au 4<sup>e</sup> régiment, ayant le général Dessaline à sa tête, d'y entrer dans le meilleur ordre possible, afin de veiller à la sûreté des personnes & des propriétés.

Le général en chef précède ce régiment & se rend en droiture à l'administration municipale, où une foule de citoyens étoient réunis. Il nous fait part de toutes ses démarches, des courses qu'il a faites pour apaiser, dans tous les points du Nord & de l'Ouest les plus en dangers, les ressentimens qui y avoient causé l'événement du Fort-Liberté ; ressentimens qui s'étoient manifestés de toutes parts, & qui faisoient craindre un bouleversement général ; qu'il avoit mis ordre à tout, & qu'il se croyoit trop heureux d'être arrivé à tems pour prendre, avec l'administration municipale, toutes les mesures convenables pour assurer les droits sacrés des propriétés & du citoyen. Il nous demanda aussi un entretien plus particulier, pour aviser sur-le-champ aux moyens d'y parvenir.

Le lendemain, 5 du conrant, le général en chef, sur l'avis qui lui fut donné de quelques écarts qui ont presque toujours lieu dans des circonstances aussi critiques, donna des ordres précis qui dissipèrent les inquiétudes de la ville.

L'administration municipale, de son côté, fit à l'instant une proclamation, dans laquelle elle inséra la lettre que venoit de lui adresser le général en chef, lettre digne de lui. Dès-lors tout rentra dans l'ordre, & le calme succéda au plus sinistre orage; & nous avons la satisfaction d'apprendre aux citoyens de la colonie que pas une goutte de sang n'a été versée dans la ville du Cap; que même aucune rixe n'a eu lieu dans une circonstance où l'on redoutoit les maux les plus affreux.

Nous nous empressons de faire connoître à toutes les communes de la colonie notre situation actuelle, en leur desirant la même tranquillité dont nous jouissons à présent.

C'est à la vigilance du général en chef, Toussaint-Louverture, à son amour pour la France, pour son pays & pour l'humanité, que la ville du Cap doit sa tranquillité & son salut.

La présente sera insérée au bulletin officiel de Saint-Domingue.

Signé, DUCLOS MÉNIL, président; PIERRE PAUL, SILVESTRE FERROS, LACONFOURQUE, VIAU, GILLERON, F. RATTELMY, officiers municipaux; LACOUR, commissaire du directoire; FOUQUIER, secrétaire-greffier.

*Copie d'une lettre en date du 15 brumaire, écrite par le général Toussaint-Louverture aux représentans du peuple Pinchinat, Brothier, Reignier et autres.*

Citoyens représentans, vous seriez-vous attendu que, lorsque la nomination du général Hédouville au gouvernement de Saint-Domingue, annonçoit le bonheur que sa haute réputation faisoit espérer aux habitans de ce pays infortuné, il les exposeroit au contraire, aux périls éminens dont je viens d'avoir le bonheur de le préserver? L'exemplaire que je joins ici du rapport que j'adresse au directoire, vous démontrera combien cet agent, avec les plus grands moyens d'opérer le bien, s'il l'avoit voulu, a trompé les espérances des vrais amis de la liberté, on indisposant un peuple entier contre son autorité, par ses mesures impolitiques, ses entreprises liberticides & les actes arbitraires qu'il exerçoit au nom des loix, qui ont été elles-mêmes le palladium dont il s'est servi pour allumer les flambeaux de la discorde, et amener enfin la guerre civile qui a été sur le point d'éclater.

Quels qu'aient pu être les désagrémens que le général Hédouville m'a fait éprouver, je n'ai pas dû capituler avec mes devoirs. J'ai sauvé la chose publique des dangers auxquels il l'avoit exposée; & pour récompense, le général Hédouville a marqué du sceau de l'opprobre mon dévouement à ma patrie. Heureusement que j'en trouve une plus solide dans le témoignage de ma conscience. Cependant, pour excuser le lâche abandon qu'il a fait de son poste, il vous écrit, citoyen représentans, comme il a eu l'impudence de le proclamer ici, que j'ai séparé la colonie de la France, que j'y ai introduit les émigrés, & qu'avec les troupes salariées par l'Angleterre, j'ai exécuté le projet d'indépendance que je nourrissois depuis long-tems. Ainsi la calomnie la plus noire, étayée de l'astuce, de l'intrigue & de l'or des Antilles, triomphant de l'innocence, l'emportant sur la vérité, obscurcissant la lumière, me fera perdre en un jour les fruits de mes longs services, de ma fidélité à la France, des efforts que j'ai faits pour la rendre triomphante de ses ennemis, si l'intégrité de mes juges n'oppose une barrière à la malveillance.

Mais je crois à l'impartialité des deux conseils, à l'équité du directoire; & l'orage qu'on apprête sur ma tête ne m'effraye pas, persuadé qu'il sera conjuré par ceux-là même qui, par état & par devoir, sont les protecteurs de

l'innocence & les vengeurs du crime, les défenseurs de la liberté & les ennemis de la tyrannie.

Préservée des dangers qu'elle vient de courir, l'île de Saint-Domingue va continuer sa marche vers la prospérité qui l'attend sous l'empire des loix & de la liberté, & sous le gouvernement du commissaire Roume, auprès duquel j'ai député, pour le supplier, au nom du salut public, de venir en prendre les rênes, jusqu'à ce que le directoire prononce ce qu'il jugera dans sa sagesse.

Invariable dans mes principes, aussi sincèrement attaché à la France, à la liberté que je l'ai toujours été, je continuerai à sacrifier tous les momens de ma vie pour assurer la prospérité de Saint-Domingue.

Salut en la république française,

Signé, TOUSSAINT-LOUVERTURE.

P. S. La considération des dangers de l'hiver me force à expédier l'Enfant Prodigue, avant l'impression de mon rapport. Vous ne recevrez donc l'exemplaire que je vous annonce qu'avec le duplicata de la présente qui vous parviendra incessamment.

## ESPAGNE.

*Extrait d'une lettre de Madrid, du 27 frimaire.*

Nous avons revu ici pendant plusieurs jours un homme que ses talens & ses malheurs ont rendu fameux, même hors de l'Espagne, don Pablo Olavide, qui après avoir été proscrit par l'inquisition, s'étoit réfugié en France, où il est resté près de vingt ans, sous le nom de M. de Pilos. Il a été reçu avec l'empressement le plus touchant, par tout ce qu'il a retrouvé de parens & d'amis, après une si longue absence. Il a dû aussi être satisfait de l'accueil qu'il a éprouvé à l'Escorial, où il est resté huit jours. Comme, malgré son grand âge & quelque infirmité, il conserve encore une tête saine & les moyens d'être utile à son pays, le roi qui, avant son départ de France, lui avoit accordé le titre & le traitement de conseiller d'état, lui a fait offrir un emploi qui n'eût pas été purement honorifique. Mais don Pablo s'y est refusé. Il va même quitter cette capitale, pour aller passer paisiblement le reste de ses jours à Baeza en Andalousie, auprès d'une de ses parentes.

En même-tems que nous recouvrons un compatriote, que nous croyions avoir perdu pour toujours, nous sommes à la veille de voir renoncer à nous un Espagnol, également connu en France par ses talens & ses lumières, c'est don Eugenio Yzquierdo, directeur du cabinet d'histoire naturelle de Madrid, qui étoit à Paris, il y a plusieurs mois, & qui ayant donné de l'ombrage au gouvernement, reçut l'ordre de quitter au plutôt le territoire français. Cette sévérité qu'il croyoit n'avoir pas méritée, n'a point affaibli l'attachement qu'il professe pour la nation française. Il a sollicité & obtenu l'avantage d'être compté parmi ses citoyens, & ne tardera pas de partir pour aller se mettre en possession de son nouveau titre.

Il y a dans ce moment plusieurs plans de finances sur le tapis. Il est sur-tout question de retirer de la circulation, une portion considérable de nos vales reales, qui perdent à présent de 25 à 27 pour cent; & comme le cet objet, on lui propose de s'en procurer, en mettant en vente les biens fonds des hôpitaux, ceux des confréries, & de se charger de payer à ces communautés, l'intérêt modique qu'elles retirent de leurs propriétés immobilières. On se propose en même-tems d'aliéner les biens des jésuites

qui, depuis la suppression de cette société, ont été administrés pour le compte du gouvernement; & qui, par conséquent, n'ont jamais rendu le produit qu'on auroit pu en tirer. Pour la sûreté de ceux qui, par cette mesure, se trouveront dépouillés de leurs fonds, le roi, d'après le plan dont il s'agit, doit engager quelques branches de ses revenus, entr'autres le produit de la *bulle de la Croisade*. Ce plan est aussi bon que le permettent les circonstances, passagèrement embarrassantes, où nous nous trouvons par une suite de guerre. Il fera sortir des coffres des particuliers, beaucoup de capitaux qui sont en stagnation. Il augmentera le nombre des propriétaires, & donnera de l'extension à notre agriculture; & plus de valeur à notre papier-monnaie.

ANGLETERRE.

De Londres, le 27 frimaire.

L'amirauté vient d'acheter les vaisseaux français pris par l'amiral Nelson, dont la valeur, d'après les loix, appartient aux équipages. Le marché a été passé à 117 mille liv. sterl. (2 millions 808 mille francs tournois).

Le journal *The Sun* & quelques autres de nos feuilles on date du 27 frimaire, avoient annoncé le départ de Thomas Grenville. Le *Morning Chronicle*, de la même date, annonce que cet envoyé n'a point encore quitté Yarmouth, où il est retenu par tous les vents contraires. Tous parlent, mais en sens contraires, de l'importance de sa mission.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 13 nivôse.

Quoique la nouvelle de la déroute de l'armée napolitaine soit officielle, on n'en a pas encore officiellement les détails. On dit cependant que Mack, avec 80 mille hommes, ayant tenté de cerner Championnet, s'est trouvé cerné lui-même par moins de 30 mille hommes; qu'il a été tout-à-fait déconcerté, & réduit à se sauver, ainsi que le roi, avec un seul régiment de cavalerie.

On assure que, par suite de cette victoire, le ci-devant comte de Damas, qui n'est pas le même qui étoit à Varennes, se trouvant enformé dans Rome avec quatre mille hommes qui ont mis bas les armes d'effroi, a été pris, vivant, après avoir tenté de se faire tuer ou de se tuer lui-même.

— Le gouvernement a fait imprimer une correspondance dont l'objet est de prouver la complicité de la cour de Turin avec celle de Naples. Trois lettres ont été interceptées, les deux premières sont du prince Pignatelli au chevalier Prioca, ministre du roi de Sardaigne; & la troisième du baron d'Awerech, agent secret de l'Angleterre, à M. . . . gouverneur de Turin. Elles sont écrites de Naples, les 2, 4 & 6 octobre 1798.

Le prince Pignatelli exprime l'ivresse où la bataille d'Aboukir a jeté sa cour. Il assure, d'après Nelson, que le moment est venu de coaliser de nouveau tous les rois contre le système républicain, & d'anéantir le gouvernement français; que le rôle chevaleresque de la France est fini, & que la chute de sa puissance maritime doit entraîner sa décadence continentale. Il prétend le colosse ébranlé, il invite Prioca à assurer au roi de Sardaigne que les meilleures nouvelles arrivent de Berlin, quoique l'influence française y domine encore, & que l'incertitude de ce cabinet semble se communiquer à celui de Vienne;

mais que les grands événemens élaborés par le vaste génie de Repnin peuvent décider ces deux puissances à seconder la Russie, la Porte & l'Angleterre, pourvu que Naples se déclare, & que, dans le Piémont, on continue en silence l'égolement partiel des français.

Ces phrases textuelles, sont le précis de cette correspondance que nous ferons connoître plus en détail.

— On a célébré hier dans la chapelle protestante de l'ambassadeur de Danemarck, le baptême de deux enfans du consul de Danemarck. L'un a été nommé par la citoyenne Grant & par l'ambassadeur; l'autre, par le consul & l'épouse du consul de Prusse. Le ministre des relations extérieures a assisté à cette cérémonie, qui s'est terminée par un dîner & une fête brillante.

— Daubanton, juge de paix, officier de police judiciaire de la division du Pont-Neuf, a été écroué hier à la maison d'arrêt de la Force, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné le 10 de ce mois, par l'accusateur public du département de la Seine: il est prévenu, 1°. d'attentat à la liberté individuelle; 2°. d'extorsion de la signature d'un acte emportant obligation; 3°. de deux vols de deniers, par violence & envers des personnes dans l'intérieur d'une maison; 4°. d'avoir trafiqué, par argent ou promesse, du pouvoir qui lui étoit confié.

— Quatre Américains, ont été arrêtés hier & conduits au Temple par ordre de la police. On ignore jusqu'ici le motif de cette mesure:

— On passe, depuis quelques jours, à pied la rivière devant les Invalides & au-dessus du jardin des Plantes.

— Brune est décidément parti hier pour la Hollande.

— On va remettre incessamment au théâtre de la République la tragédie de *Charles IX*. Depuis long-tems les amis de la scène française étoient privés de cet ouvrage qui a fait époque dans la révolution & dans la littérature. On assure que l'auteur, par de nombreux changemens, a voulu en faire, sous tous les rapports, la première de ses productions dramatiques.

— Sieyes se trouvoit à Berlin dans une société où quelques personnes relevoient, avec emphase, les avantages que retirait la France de la neutralité du roi de Prusse: « Qu'auriez-vous fait, messieurs les républicains, dit à l'ambassadeur français un des assistans, si nous nous étions déclarés contre vous? » — « Nous aurions donné un peu moins de congés, répondit froidement Sieyes ».

— On a, dit-on, reçu de Cayenne des nouvelles en date du 8 brumaire; elles portent qu'il n'y reste, des seize déportés qui y ont été envoyés immédiatement après le 18 fructidor, que Lafond-Ladebat & Barbé-Marbois; que huit d'entr'eux se sont échappés, & que six sont morts. Dans ce nombre on cite Tronçon-Ducoudray, Bourdon (de l'Oise); Rovere, Aubry, Brottier & Murinais.

— Le duc del Parque a été nommé, il y a plusieurs mois, par la cour d'Espagne, ambassadeur à Pétersbourg. Il étoit venu jusqu'à Bordeaux, & avoit tout-à-coup reçu ordre de retourner à Madrid. On apprend aujourd'hui qu'il reprend la route de France, & qu'il ne tardera pas à arriver à Paris.

— En exécution des ordres du ministre de la police, le commissaire près l'administration centrale du département de la Marne a chargé ses collègues des cantons de s'opposer à ce qu'il fût délivré aucun passe-port pour Lyon à tout

ci-devant noble & parent d'émigrés qui ne prouveront pas y être domicilié depuis plus d'un an.

— La commission militaire, séante à Lyon, a condamné le 6 nivôse, à la peine de mort le nommé Dumas, un des chefs des égorgeurs de Lyon. Il se vanloit d'avoir massacré à lui seul quatre-vingt républicains, soit dans les prisons, soit dans les rues. Il n'a pas voulu recourir au conseil de révision, & a demandé à aller au supplice, en sortant du tribunal.

— On a levé le pont de Kell depuis le 4 de ce mois, & toutes les communications entre les deux rives sont interrompues. On ne peut recevoir des nouvelles de Rastadt que par Bâle, où un pont de pierre sur le Rhin assure les communications pendant toute l'année.

— C'est dans les premiers jours de cette décade que le général Jourdan formera une nouvelle attaque sur tous les postes où se sont retranchés les rebelles des départemens réunis.

— Le quartier-général de l'armée d'Angleterre, établi à Rouen, vient d'être transféré à Rennes. L'objet de ce mouvement est de se rapprocher des côtes pour y surveiller de plus près les entreprises que les Anglais pourroient y tenter.

— Suivant des lettres de Wesel, un corps de 10 mille Hanovriens, dont un quart de cavalerie, va passer à la solde de l'Angleterre, & être embarqué pour une destination inconnue.

— M. de Cabarrus arrive sous pen à Paris. Il étoit déjà à Bayonne, au sein de sa famille, le 1<sup>er</sup> nivôse.

— M. de Mallo jouit à présent de la plus grande faveur à la cour de Madrid. Il est question d'acheter pour lui, dans le royaume de Léon, des terres auxquelles sera affecté le titre de *Castille*, que le roi se propose de lui donner.

— On ne peut plus douter que Paul 1<sup>er</sup>. ne se soit déclaré grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, puisqu'il l'a annoncé lui-même à l'Europe par la voie de la gazette officielle de sa cour.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BERLIER.

Séance du 13 nivôse.

Le conseil ordonne l'impression d'un projet de résolution relatif à la pétition de plusieurs citoyens qui demandent le paiement en entier des rentes & pensions des octogénaires.

L'impression est également ordonnée d'un projet présenté par Andrieux sur les dépenses les traitemens de l'ordre judiciaire.

Bailleul, par motion d'ordre, demande qu'on encourage la course en mer; il regarde cette mesure comme le moyen de nous donner sur mer la même supériorité que nous avons sur terre. Les trois vaincus apprendront enfin à ne plus se fier à la perfide Angleterre.

Bailleul propose de permettre dans l'intérieur la vente des marchandises anglaises prises par les corsaires français.

Ces marchandises seroient plombées. Les marchands qui en vendroient de non plombées seroient punis de l'emprisonnement ou d'une forte amende.

Une prime seroit accordée à ceux qui en ôteroient pour la marine des citoyens qui n'appartiendroient ni aux armées de terre, ni à celles de mer.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Bailleul, & le renvoi à une commission.

Il ordonne ensuite l'impression d'un projet de résolution très-étendu sur l'organisation du régime hypothécaire; le rapporteur propose d'en charger la régie générale.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PERRIN (des Vosges).

Séance du 13 nivôse.

Jourdain fait des observations sur le rapport fait hier, par Bourdon (de l'Orne), sur la résolution du 27 frimaire, concernant les peres, meres, ascendants & parens d'émigrés, ainsi que les droits de succéssibilité de la république. Il pense que c'est à tort qu'on a manqué, en faveur des émigrés & de leurs parens, les dispositions des loix qui sont applicables aux citoyens. Les émigrés, par leur fuite & leur rébellion, & leurs parens par leur malveillance & leurs machinations ténébreuses contre la république, se sont placés hors de ces loix. C'est du droit de la guerre qu'il faut user envers les uns et les autres.

Parcourant ensuite les dispositions relatives aux créanciers des émigrés, il trouve que ces dispositions sont justes, & n'ont rien qui doive inquiéter ces créanciers.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Il reçoit une résolution d'hier, qui déclare que l'armée française à Rome a bien mérité de la patrie.

Dubois-Dubais donne des éloges à la valeur de cette armée, ainsi qu'aux autres armées françaises, & demande que la résolution soit approuvée.

Bourse du 13 nivôse.

Amsterdam.....	61, 61 $\frac{3}{4}$ .	Rente viagère.....	.....
Idem cour.....	59 $\frac{1}{2}$ , 59 $\frac{3}{4}$ .	Rente prov.....	9 f. 13 c.
Hambourg.....	193, 190.	Tiers consol.....	101.
Madrid.....	11 f. 25 c.	Bon $\frac{2}{4}$ .....	1 f. 88 c.
Mad. effec.....	14 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{4}$ .....	14 f.
Cadix.....	11 f. 25 c.	Bon des 6 der. mois de l'an 6.	78 f.
Cad. effec.....	14 f. 25 c.	Or fin.....	106 f. 50 c.
Gènes.....	95 $\frac{3}{4}$ , 94 $\frac{1}{4}$ .	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{2}$ , 104 $\frac{1}{4}$ .	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 35 c.
Geneve.....	3 p.	Quadruple.....	81 f. 63 c.
Lyon.....	$\frac{1}{4}$ bénéfice.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	$\frac{3}{4}$ à 1 per.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Bordeaux.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Eau-de-vie 22 deg.,	250 à 280 f.
		Esprit $\frac{3}{4}$ ,	360 à 370 f.
		— Huile d'olive,	1 f. 20 à 25 c.
		— Café Martin,	2 f. 80 à 90 c.
		— Idem St-Domingue,	2 fr. 65 à 75 c.
		— Sucre d'Anvers	2 f. 25 à 30 c.
		— Sucre d'Orléans,	2 f. 20 à 30 c.
		— Savon	Marseille, 1 fr.
		— Coton du Levant,	2 fr. 50 à 90 cent.
		— Coton des Isles,	4 f. 25 c. à 5 f. 25 c.
		— Sel, o f.	

A. FRANÇOIS.